

GUENANGE BOUSSE ET BERTRANGE - PRESENCE DE CHENILLES URTICANTES DANS LES FORETS DE CHENES

« Nous sommes en situation de crise »

Éradiquer les populations de chenilles urticantes en forêt de Guénange n'est pas infaisable mais reste complexe. En tout cas pour cette année, c'est trop tard. Les habitants incommodés n'ont plus qu'à miser sur la danse de la pluie.

- VU 239 FOIS
- LE 06/06/2018 A 05:00

Photo HD À Nice, la municipalité utilise des fusils de paintball pour diffuser des boules de phéromones. À Cannes, l'Institut national de recherche agronomique teste des pulvérisations ciblées à l'aide de drones. En Moselle, la lutte contre les chenilles processionnaires ne fait que commencer. Photo Pierre HECKLER

La situation sur le terrain est encore critique

VRAI

Le week-end des 26 et 27 mai a été catastrophique sur le plan sanitaire. Après une courte accalmie due aux orages de la semaine passée, les poils urticants des chenilles processionnaires du chêne reprennent leur envol à Guénange. Et aussi aux alentours (Bousse, Bertrange notamment ; Distroff, Rurange, Volstroff dans une moindre mesure). À nouveau, des habitants se plaignent de brûlures et démangeaisons cutanées, voire de gênes respiratoires.

L'impact allergisant va durer tout l'été

FAUX

Les processionnaires du chêne observent un cycle d'évolution qui comprend plusieurs stades. Depuis la ponte de l'œuf par le papillon, fin août, jusqu'à l'éclosion d'un nouveau sujet, les larves opèrent six mues successives. C'est au troisième stade larvaire que les poils urticants apparaissent. C'est aussi à partir de ce moment-là que les mésanges ne les dévorent plus. On est en plein dans cette période qui s'achèvera fin juin. Ensuite, on peut imaginer que les habitants les plus proches de la forêt infestée puissent à nouveau profiter de leurs extérieurs cet été.

Les autorités sanitaires ne prennent pas le problème au sérieux

FAUX

L'Agence régionale de santé (ARS) a mis en avant une fiche d'information et de conseils en première page de son site internet. Elle a aussi adressé un message aux professionnels de santé (centre antipoison compris) du secteur afin d'évaluer l'ampleur et la localisation du problème.

À l'évidence, les signalements sont plus importants que l'an passé mais restent encore insuffisants pour déclencher un plan de prévention au nom de la santé publique. « Nous sommes largement en dessous de ce qui se passe en région Provence Alpes Côte d'Azur avec la chenille processionnaire du pin », cite en exemple un représentant de l'ARS Grand Est. Concrètement, « nous ne maîtrisons pas bien le cycle de vie de ces insectes et il est difficile d'établir un plan de lutte », admet-on à la direction territoriale Moselle. En clair, « on est en situation de crise ».

Un traitement de choc est encore possible

VRAI et FAUX

De nombreux riverains victimes des pouvoirs urticants des chenilles réclament une éradication des nids par épandage aérien de bacille de Thuringe. Plus facile à dire qu'à faire. Pour plusieurs raisons : « En France, l'épandage aérien du fameux produit est désormais interdit, sauf dérogation décernée

par le préfet, rappelle le sous-préfet de Thionville, Thierry Bonnet, qui a reçu les maires des communes impactées hier matin. Concernant Guénange, une complexité s'ajoute : c'est la proximité des habitations de la zone infestée. Là encore, il faudrait demander une dérogation, et ensuite prendre des mesures en conséquence. Cette mise en œuvre, ça serait une autre histoire. Nous ne fermons pas la porte à cette option mais rien n'est acquis ».

De toute façon, si telle solution de destruction massive devait être prise, l'épandage aérien doit être réalisé sur les œufs, avant éclosion. Donc au tout début du printemps. Autrement dit pour cette année, c'est fichu.

Chrystelle FOLNY